



Séance du 3 septembre 2013

COMPTE RENDU

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusés : Madame Christelle CHAUVIN et Messieurs Pascal LOIZEAU et Hervé JOBARD

Madame Béatrice SIAUDEAU a été nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2013 a été adopté.

1 – Vente du terrain derrière l'ancienne mairie

La viabilisation du terrain nécessite une extension des réseaux sur le domaine public, donc à la charge de la commune. Compte-tenu de cet élément, le prix de vente du terrain sera revu en conséquence, lorsque tous les devis auront été établis.

2 – Lotissement les Musiciens – Choix du bureau d'études

Suite à la consultation organisée pour choisir un bureau d'études pluridisciplinaire (paysagiste, architecte, géomètre, maître d'œuvre..), 5 offres ont été reçues en mairie. Deux ont été retenues par la commission d'appel d'offres et la visite d'un lotissement réalisé par chacun d'eux a été réalisée. La proposition remise par le cabinet Voix Mixtes a été retenue. Le montant définitif des honoraires sera validé lors d'une prochaine réunion, après rencontre avec le bureau d'études pour discuter du choix des options.

3 – Loyers atelier relais – admission en non-valeur

Un locataire de l'atelier relais a quitté les locaux avec 6 mois de loyers impayés malgré les nombreuses poursuites engagées par le trésor public. Ces loyers sont admis en non-valeur.

4 – Tarif location pour les cours de zumba

Des cours de zumba ont lieu chaque vendredi soir au foyer rural, pendant la durée de l'année scolaire. La location est fixée à 160 € pour l'année.

5 – Lotissement Hommeau 2 – Dénomination de la voie

La voie interne du lotissement s'appellera "Allée du chemin creux"

6 – Chasse sur les terrains communaux – 2013/2014

Le règlement a été reconduit pour la nouvelle saison de chasse.

7 – Subvention à Familles Rurales

Une subvention de 5 225.57 € va être versée à Familles Rurales. Ce montant correspond au temps passé au service de la cantine par une employée de Familles Rurales, pour l'année 2012 et le 1^{er} semestre 2013.

8 – Aire de jeux pour enfants – Choix du sol

La solution de la pose de dalles amortissantes a été retenue. Un devis supplémentaire va être demandé afin de choisir l'entreprise qui sera chargée des travaux. (Vote à bulletins secrets – 11 votants – pose de gravillons : 0 voix – pose de dalles amortissantes : 10 voix – pose d'un revêtement synthétique : 1 voix)

9 – Communauté de communes – Validation du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Ce programme, élaboré pour 6 ans, prévoit le nombre de logements (accession, locatifs, sociaux) qu'il faudrait construire par an, sur chaque commune du canton. Pour Vendrennes, il est fixé à

10 logements en accession ou location et à 8 logements sociaux. La commune demande à laisser le nombre de 17 logements en accession ou location comme dans le PLH précédent.

10 – Communauté de communes – Modification des statuts

Les statuts de la Communauté de Communes sont modifiés afin de permettre la création d'un Relais d'Assistants Maternels (RAM) à destination des enfants, des assistants maternels et des parents. En assurant information, animation et échange, le RAM a pour mission de créer un environnement favorable aux conditions d'accueil de l'enfant.